



Le 16 février 2012

Etude de Cochin sur l'électrosensibilité ou chronique d'un résultat annoncé

Historique

A l'issue du Grenelle des ondes en 2009 – oui, vous avez bien lu, 2009 – Roselyne Bachelot à l'époque Ministre de la santé et pilote de l'opération avait annoncé le lancement d'une étude sur l'électrosensibilité qu'elle avait confié à une équipe de l'hôpital Cochin dirigée par le Professeur Choudat. L'affaire prenait déjà des allures un peu particulières puisque, plutôt que de demander à l'AFSSET-ANSES d'inscrire l'EHS dans les priorités de recherche, plutôt que de lancer un appel à projet comme il est coutume dans le milieu de la recherche, plutôt que de créer un comité scientifique chargé de choisir le projet le plus pertinent et de suivre le déroulement de la recherche, la Ministre a choisi, dans le secret de son cabinet, manifestement bien conseillée, l'équipe ad hoc pour des résultats ad hoc.

Les contacts qu'essaient de prendre alors quelques EHS à Cochin se soldent pas un échec : personne ne peut dire où en est ce projet. Jusqu'à un comité de suivi Grenelle, en 2010, où le Professeur Choudat vient le présenter. Et là, tout devient clair. Alors que l'AFSSET-ANSES, dans le rendu de son rapport recommande d'arrêter de partir du postulat de principe que tout cela relève du psychosomatique, il apparaît clairement que le seul objectif de l'étude est, au contraire, de conforter cette thèse : il s'agit d'écouter les électrosensibles et de voir quels types de thérapies on peut leur proposer. Il est clair que l'on ne se situe donc pas vraiment dans une perspective de recherche.

Lors de cette réunion, avec d'autres associations, nous contestons vigoureusement cette étude, sa démarche et l'opacité qui l'entoure. Nous demandons à ce que soient introduits des éléments « objectivants » tels que des analyses biologiques et nous réaffirmons notre volonté d'être informés de l'avancée du projet.

A partir de là, silence-radio jusqu'à la réunion du comité de dialogue de l'ANSES du 31 janvier 2012 où il nous est annoncé que, trois ans après le début de sa gestation, la fameuse étude allait pouvoir commencer. Les responsables de l'équipe sont là. Rien n'a bougé depuis 2010 et rien ne bougera tant cette équipe semble totalement hermétique au dialogue avec la société civile.

L'objectif affiché est la description clinique de ce syndrome. L'établissement du lien de causalité ? Point n'est besoin puisque le postulat de base est qu'il n'y a pas de lien. D'ailleurs, à quoi bon faire cette étude puisque les résultats en sont déjà connus comme en atteste le

programme du séminaire organisé, le 14 février 2012, pour les étudiants d'un diplôme interuniversitaire et intitulé « L'intolérance aux champs » auquel participent, en tout premier lieu, les responsables de cette étude. Le titre de l'une de leurs interventions est éclairante sur ce point : « L'intolérance aux champs électromagnétiques d'intolérance environnementale aux CEM : aspects cliniques. » Tiens ! Mais en s'agissait-il pas justement de l'objectif de cette étude, pas encore lancée à ce jour.

Il ne s'agit d'ailleurs pas de la seule « curiosité » de ce projet. Selon le site « radiofréquences.gouv », l'étude est lancée sous la responsabilité de l'APHP (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris). Or, la Directrice générale de l'APHP est l'un des 6 administrateurs d'EDF nommés par l'Assemblée générale des actionnaires. Ceci crée des liens peu conformes avec les objectifs d'indépendance et de transparence requis.

Donc, n'attendons rien de cette étude si elle n'est pas clairement et rapidement réorientée. Nous continuons à nous battre pour que des recherches soient lancées qui puissent réellement permettre de mieux appréhender cette pathologie et trouver les moyens de soulager les personnes qui en souffrent si douloureusement. Mais parallèlement exigeons, sans attendre, une prise en charge spécifique de celles-ci afin de leur permettre de continuer à vivre dans un milieu socialisé.